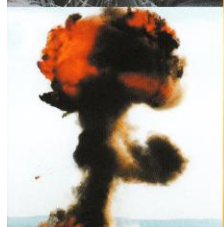


Pour une meilleure prévention

Institut de Formation pour la Prévention des Risques



- ◆ GESTION ET ANALYSE DE RISQUE
- ◆ FORMATION A LA PREVENTION
- ◆ CONFERENCE
- ◆ SEMINAIRE
- ◆ CONSEIL
- ◆ ETUDE
- ◆ AUDIT

Les Risques...
**"Sachons ensemble les maîtriser
pour mieux nous protéger"**

FORMATION EN DEPOLLUTION PYROTECHNIQUE

OPERATEUR EN DEPOLLUTION PYROTECHNIQUE

PRESENTATION GENERALE

En application de l'arrêté du 23 janvier 2006, cette formation prépare aux métiers de la dépollution pyrotechnique et notamment à la fonction **d'opérateur en dépollution pyrotechnique**.

Elle met l'accent sur la sécurité, les aspects techniques, la connaissance des munitions explosives d'anciennes générations, la réalisation des opérations types, les méthodes de travail, les responsabilités et les règles de l'art applicables en dépollution pyrotechnique.

Elle a pour but l'obtention du **diplôme professionnel** homologué de niveau 4 (RNCP) **d'opérateur en dépollution pyrotechnique**.

OBJECTIFS DE LA FORMATION - VALIDATION DES BLOCS DE COMPETENCES

Cette formation s'adresse aux futurs spécialistes chargés des opérations de dépollution pyrotechnique.

La formation est regroupée en deux certificats de compétences professionnelles (CCP). Elle permet d'être en capacité de :

CCP1 : Réaliser les travaux préalables aux opérations de dépollution pyrotechnique

- Mettre en place un chantier de dépollution pyrotechnique en sécurité et préparer le terrain
- Effectuer des opérations d'implantation et de relevé de points caractéristiques à l'aide d'outils topographiques
- Réaliser des opérations de détection de cibles enfouies par mesures magnétométriques
- Diriger les travaux d'approche d'une cible enfouie et la mettre au jour

CCP2 : Identifier et traiter en sécurité les objets pyrotechniques découverts

- Dégager totalement un objet pyrotechnique et l'identifier formellement
- Transporter et stocker sur site des objets pyrotechniques en sécurité
- Détruire sur place des objets pyrotechniques
- Déterminer les conditions et les modalités de neutralisation de certains engins et matières pyrotechniques
- Détruire des objets pyrotechniques en fourneau

Voir le site de France compétences (cliquez sur le lien) :

[RNCP35297 - TP - Opérateur en dépollution pyrotechnique - France Compétences \(francecompetences.fr\)](https://francecompetences.fr/formation/rnnp35297-tp-opérateur-en-dépollution-pyrotechnique)

Cette formation se veut en prise directe les situations professionnelles et avec les expériences des praticiens.

Elle permet une approche pragmatique des pratiques et de leur inscription dans l'environnement professionnel de la dépollution pyrotechnique.

EQUIVALENCES - PASSERELLES

Les titulaires de la version du titre professionnel d'opérateur en dépollution pyrotechnique créée par le présent arrêté ci-dessous peuvent obtenir par correspondance le certificat de compétences professionnelles (CCP) « Conduire les travaux d'un chantier de dépollution pyrotechnique » de la version du titre professionnel de responsable de chantier de dépollution pyrotechnique créé par l'arrêté du 29 octobre 2020.

Cliquez sur le lien : [Arrêté du 29 octobre 2020 relatif au titre professionnel d'opérateur en dépollution pyrotechnique - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Les compétences acquises font l'objet de 2 certificats de compétences professionnelles (CCP).

Les personnes pouvant justifier d'au moins 1 an d'expérience à temps complet soit 1607 heures (continu ou non) peuvent prétendre à une validation des acquis par l'expérience (VAE), sous réserve de recevabilité.

PUBLICS - PRE REQUIS - CONDITIONS ET DELAIS D'ACCES

Cette formation conforme aux prescriptions de l'arrêté cité, est destinée aux acteurs publics ou privés en charge d'opérations de dépollution pyrotechnique.

Pré requis :

- (a) Attestation de formation aux premiers secours (PSC1) ou équivalent (SST) en cours de validité,
- (b) Certificat d'aptitude médicale en cours de validité,
- (c) Attestation d'intervention auprès des réseaux (AIPR)
- (d) Autorisation individuelle de formation sur la mise en œuvre d'explosifs délivrée par la Préfecture (lieu de résidence)

La formation est organisée sur demande et selon le nombre d'inscrits. A réception de la demande, six mois de préavis sont exigés pour étude du dossier.

ORGANISATION DE LA FORMATION EN CONTINUE

La formation d'une durée globale de **245 heures** (7 semaines) en centre est organisée sous forme d'**unités d'enseignement et de modules complémentaires**.

Les phases (théoriques et pratiques) sont organisées sur le plateau technique de Margival.

La formation est complétée par une période probatoire d'activité pratique (phase d'application), de **840 heures** réalisées en entreprise (24 semaines). Cette période encadrée sous contrôle, fait l'objet d'un suivi personnalisé et parrainé, à l'issue de laquelle un rapport est rédigé.

Cette formation est essentiellement orientée sur les méthodes employées en dépollution pyrotechnique (intervention et traitement des munitions et objets pyrotechniques découverts, conduite des opérations pouvant être confiées aux opérateurs). Cet enseignement prépare à l'habilitation complète et autorise à travailler sur un chantier de dépollution pyrotechnique en tant qu'opérateur en dépollution pyrotechnique.

VALIDATION DE LA FORMATION

La formation est structurée en trois stages complémentaires sur la base de 12 unités d'enseignements capitalisables : « Techniques de dépollution pyrotechnique – Equipements - Management »

1. Stages de formation (théorie et pratique) d'un volume horaire global de 245 heures (7 semaines) au Centre de formation de Margival :
 - Techniques de dépollution pyrotechniques,
 - Equipements
 - Management
2. Phase d'application pratique en entreprise (conduite d'opérations en chantiers) de 840 heures (24 semaines),
3. Rapport professionnel avec soutenance

Le diplôme professionnel est accessible après avoir réussi l'ensemble des épreuves. Soit :

- après un parcours progressif de formation ou en ayant capitalisé les Certificats de Compétences Professionnelles constitutifs du titre visé,
- après un parcours VAE (validation des acquis et de l'expérience).

MODALITES D'EVALUATION

Les évaluations font l'objet des modalités suivantes :

- **L'épreuve générale**

L'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

- **Epreuve de synthèse sous forme d'études de cas** - *durée totale 6h30*
- **Questionnaires professionnels (QP)** – *durée totale 4h00 :*
- **Entretien technique (ET)** – *durée totale 0h15,*
- **Le dossier professionnel**
- **L'entretien final (EF)** – *durée totale 0h30,*

Un entretien final avec le jury est destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier Professionnel (DP), de l'épreuve de synthèse.

STAGES (3) ET UNITES D'ENSEIGNEMENT (12)

En application de l'arrêté du 23 janvier 2006, la formation continue est organisée en 3 stages.

STAGE n°1 : TECHNIQUES DE DEPOLLUTION PYROTECHNIQUE

- UE 1 : Généralités sur les explosifs
- UE 2 : Identification des munitions explosives d'ancienne génération,
- UE 3 : Fonctionnement et traitement des munitions explosives d'ancienne génération
- UE 4 : Méthodes de destruction
- UE 5 : Mesures de sécurité générale
- UE 6 : Stockage, manipulation et transport des munitions et explosifs

STAGE n°2 : EQUIPEMENTS

- UE 7 : Détection et topographie
- UE 8 : Neutralisation et destruction
- UE 9 : Communication
- UE 10 : Protection et sécurité

STAGE n°3 : MANAGEMENT

- UE 11 : Gestion du risque, réglementation et organisation
- UE 12 : Autorité et pédagogie

INTERVENANTS

Enseignements réalisés par des experts, ingénieurs et professionnels de la dépollution pyrotechnique, du déminage ou de la sécurité pyrotechnique. Classeurs avec documents pédagogiques remis à chaque stagiaire.

- (1) Apprentissage structuré et progressif dispensé sous forme d'unités d'enseignements et de modules,
- (2) Etude approfondie des systèmes et des fonctionnements des munitions, matériels et techniques,
- (3) Etude approfondie des procédures d'intervention
- (4) Mises en situations pratiques durant tout le programme.

COUT

Nous consulter pour les financements ou un devis. Pour tout renseignement sur le programme pédagogique détaillé ou la procédure VAE, s'adresser à l'IFPR.



<http://ifpr.fr/nous-ecrire/>